

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

| Nombre de membres | | | |
|-----------------------------------|-------------|---------------------------|-------------------------------------|
| dont le Conseil doit être composé | En exercice | Qui assistent à la séance | Qui ont pris part à la délibération |
| 48 | 48 | 24 | 29 |

N° 142/2019

OBJET : Lotissement HERMES ZI Robert Lavigne 31 190 AUTERIVE - Echange de terrains, lot n° 25 (partie B) lotissement HERMES appartenant à la CCBA avec le lot n°3 du lotissement HEMERA appartenant à Messieurs SAFFON/ALM

L'an deux mille dix-neuf et le 09 juillet à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE, faute d'obtention du quorum, le conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué le 03 juillet 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal du Vernet, sous la Présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Michel COURTIADÉ, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Céline GABRIEL à Nadia ESTANG, Hélène JOACHIM à Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS à René AZEMA, Serge BAURENS à Serge DEMANGE, Sabine PARACHE à Michel COURTIADÉ ;

ABSENTS : Monsieur Jean DELCASSE ;

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK et Messieurs Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Serge DEJEAN, René MARCHAND, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique rappelle aux membres de l'assemblée la compétence de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain en matière de développement économique.

Il précise qu'à ce titre, plusieurs opérations successives de lotissements ont permis la réalisation de l'aménagement de la zone d'activité d'intérêt communautaire LAVIGNE/POMPIGNAL. Ces aménagements permettent de proposer à la vente des lots au profit de projets de type industriel et artisanal.

Il rappelle qu'à ce titre a été constitué par la communauté de communes du District de la Vallée de l'Ariège le lotissement « HERMES » n° LT 31 033 02 LK 007 sis ZI Robert Lavigne à AUTERIVE, 31 190, modifié, pour subdivision du lot n°4 en trois lots, par autorisation n°LT 31 033 02 LK 007 1 en date du 23 novembre 2007.

L'emprise foncière de ce lotissement a été constituée sur les parcelles référencées n° 126p, 860p et 861p feuilles n°1 et 2 du plan cadastral de la commune d'AUTERIVE. Ce lotissement a été autorisé par arrêté de Monsieur le Maire de la Commune d'AUTERIVE en date du 01/08/2002. L'autorisation de cession des terrains aménagés dans le cadre de ce lotissement a été accordée par certificat d'achèvement des travaux en date du 07/11/03.

Monsieur le Vice-Président présente la demande formulée par Messieurs SAFFON / ALM, propriétaires du bâtiment sis lot n°20 du lotissement HERMES ainsi que du lot n°3 du lotissement HEMERA, sur lequel aucun bâtiment n'a été édifié, de procéder à l'échange de ce dernier lot avec le lot n°25 (partie A) du lotissement HERMES sis ZI Robert Lavigne à Auterive.

Il rappelle que la communauté de communes du Bassin Auterivain a divisé le lot n°25 du lotissement HERMES en deux lots :

- Partie A d'une superficie de 2013 m²,
- Partie B d'une superficie de 2012 m².

Il précise que le lot n°25 du lotissement HERMES – partie A d'une superficie de 2013 m² jouxte le lot n°20 du lotissement HERMES appartenant à Messieurs ALM et SAFFON, que ces derniers souhaitent procéder à l'extension du bâtiment édifié sur le lot n°20 du lotissement HERMES et proposent d'échanger le lot n°3 du lotissement HEMERA d'une superficie de 2102 m² avec le lot n°25 – partie A du lotissement HERMES.

Monsieur le Vice-Président indique qu'une différence de superficie de 89 m² apparaîtra lors de cette transaction et que Messieurs SAFFON et ALM renoncent à la soulte correspondante.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président afin de procéder à l'échange du lot 25 (partie A) d'une superficie de 2013 m² du lotissement « HERMES » avec le lot n°3 du lotissement HEMERA d'une superficie de 2102 m² appartenant à Messieurs SAFFON et ALM aux conditions définies ci-dessus ;

PRECISE que la Communauté de Communes disposera d'un droit de rétrocession unique à son profit de la parcelle concernée, aux conditions initiale de commercialisation, si dans le délai de deux ans à compter de la notification de la présente délibération aucun travaux de construction de bâtiment n'était entrepris ou si le projet de l'entreprise ne correspondait pas à celui exposé lors de la réservation initiale du terrain ;

DESIGNE l'Office Notarial BENAC et BOYREAU à l'effet de procéder à la rédaction de l'acte correspondant, l'ensemble des honoraires étant porté à la charge de l'acquéreur ;

DONNE POUVOIR et **MANDATE** Monsieur le Président ou tous Clercs de Maître BOYREAU, Notaire à Auterive, afin de signer tous actes correspondants à l'échange de terrain.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Municipal du Vernet, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS